

Restitution Atelier n°4:

La place des collégiens dans les PRE

Rédaction : Jean-Philippe VIDAL on Atelier n° 3

Intervenants :

- **Mme Anne-Pascale MAQUINGHEN**, Directrice du Centre G. Berger. INSA de Valenciennes
- **Adjudant Amir-Dine ISSOUFFA**, Maison de Protection des Familles de Mayotte - Commandement de la Gendarmerie de Mayotte (en visio-conférence)

Animateurs :

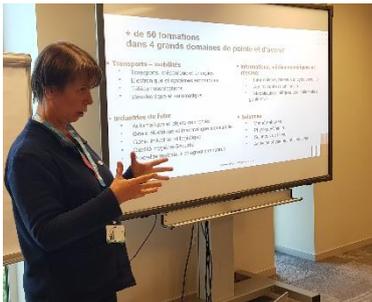
- **Soffie SAÏD-HASSANI**, Administratrice de l'ANARÉ et Coordinatrice du PRE Petite Terre à Mayotte
- **Jean-Philippe VIDAL**, Administrateur de l'ANARÉ et Chargé de mission CLAS - Réussite Educative au Conseil Départemental de la Haute Garonne

Contextualisation :

Les PRE ont pour vocation d'accompagner des enfants et adolescents de 2 à 16 ans ainsi que leurs parents issus des quartiers prioritaires et qui présentent des signes de fragilités. A l'heure où certains services de droit commun en charge des adolescents sont en difficulté et à l'heure où les fragilités s'accroissent (adolescents en manque de repères, décrochage scolaire en augmentation, oisiveté, effets de l'inflation, mal-être post-Covid, violences urbaines et rurales...) les PRE sont, encore une fois, amenés à intervenir notamment sur des collégiens non pris en charge.

Cette intervention est d'autant plus difficile que, selon les territoires, plus ou moins de collégiens sont orientés vers les PRE. Un focus sur Mayotte révèle des difficultés particulières qui fragilisent davantage les jeunes de ce territoire. L'accompagnement est donc soit insuffisant, soit inexistant. Cet atelier a mis en exergue des expériences menées dans différents sites en matière d'accompagnement de collégiens.

Idées forces de la séquence



1. Les différents freins liés au manque de structures accompagnant les collégiens en grande difficulté

- Sont évoqués, notamment, les freins suivants : légitimité à intervenir, communication entre le PRE et l'Education nationale, manque de moyens humains et financiers, repérage trop tardif des enfants, relations malaisées avec les parents, collégiens peu intéressés par les actions proposées, concurrence des jeux vidéo ou réseaux sociaux, difficulté de valoriser l'existant, besoin de clarté et de lisibilité des dispositifs de droit commun pour les collégiens...

- De même, le manque de places en établissements de soins ou spécialisés implique une scolarité subie et difficile, notamment avec une couverture insuffisante en matière de psychologues scolaires et de travailleurs sociaux, ou parfois des solutions inadaptées proposées par défaut (des collégiens allophones placés en classe par rapport à leur âge).

Exemples évoqués: les problèmes de mobilité impactant souvent les choix d'orientation, les délais de prise en charge trop longs, les emplois précaires, l'absence d'engagement des parents, des situations de plus en plus complexes, l'absence ou l'insuffisance de lieux adaptés pour s'exprimer, des familles qui cumulent les difficultés (sociales, culturelles, économiques...), la baisse des moyens du Droit commun et sa méconnaissance par les familles et les partenaires, l'exclusion des élèves sans prise en charge, des collèves peu réactifs vis-à-vis du PRE, l'insuffisance de saisie d'informations préoccupantes de la part de l'Education Nationale, le manque de stages et d'ouverture vers des métiers valorisants. Une accumulation (en mille-feuilles) de dispositifs et d'actions qui nuit à la lisibilité et aux missions de chacun.



2. Difficultés structurelles rencontrées dans les territoires pour à l'accompagnement des collégiens



3. Echanges sur les dispositifs existants et les expériences valorisantes sur l'accompagnement des collégiens

- Dans le département du Nord : dispositif ALSES (Acteurs de Liaison Sociale en Environnement Scolaire) porté par le Conseil Départemental. Prévention spécialisée avec 50% dans l'établissement 50% travail de rue. PEDC (Projet Educatif Départemental des Collégiens). PEI (Programme d'Etudes Intégrées) en lien avec Sciences Po.
- Dans le département des Hauts de Seine : dispositif départemental d'éducation culturelle : « Chemin des Arts » ainsi que le Dispositif d'Accompagnement des Collégiens Exclus (DACE) avec le Service de prévention spécialisée ; mentorat entreprises-jeunes ; collégiens exclus pris en charge par les Cités éducatives ;
- Dans le département de Mayotte : diverses actions mises en place par la Gendarmerie de Mayotte à la Maison de Protection des Familles pour l'accompagnement des collégiens exclus (tutorat et stages, ateliers numériques, création artistique...). Avec notamment :
 - un lien avec les collèges pour sensibilisation aux risques d'addictions aux écrans et exposés sur les dangers et opportunités des réseaux sociaux,
 - une prise en charge des décrocheurs dès signalement,
 - un lien avec les entreprises pour stages et formation des jeunes,
 - des projets d'accompagnement de jeunes pour le rattachement scolaire,
 - deux exemples concrets: (un jeune de 3ème accompagné pour passer et obtenir le concours et intégrer la Gendarmerie, Accompagnement d'un décrocheur depuis la 3ème jusqu'à l'entrée en Sciences-Po.)

PRE de Rouen : « Expressions d'ados » ; Accompagnement des collégiens pour les stages et l'orientation ; Mentorat lycéen et étudiant avec l'AFEV ; Cordées de la réussite.

Conclusions – Recommandations de l’Atelier 4 :

- Partager, diffuser, valoriser et soutenir les expériences et les actions citées pour s’en inspirer en faveur des collégiens sur d’autres territoires (l’ANARE comme plateforme de mise en réseaux)
- Nécessité de demander aux services de l’Etat de mobiliser les acteurs du droit commun pour une réelle implication
- Urgence de développer et diversifier les moyens de prise en charge sur des territoires en souffrance (Mayotte)
- Mobiliser les ressources existantes pour une action convergente de prise en charge des collégiens exclus avec implication réelle des partenaires concernés et non leur retrait au détriment des PRE